

# COUPE EMILY MOULTON 2018

## *IRC et OSIRIS*

### AVIS de COURSE

## **COURSE EN EQUIPAGE entre Granville-Jersey-St Cast et St Malo Comptant pour le Trophée Manche Ouest IRC UNCL**

#### 1. ORGANISATION :

##### **SNBSM**

Quai du bajoyer 35400 St Malo  
Tel : 02 23 18 20 30  
Mail : [snbsm.siege@wanadoo.fr](mailto:snbsm.siege@wanadoo.fr)  
Site : <http://www.snbsm.com>

##### **Yacht club de Granville**

Quai de Hérel 50400 granville  
Tel : 02 33 50 04 25  
E-mail:  
Site: [www.yachtclubgranville.com](http://www.yachtclubgranville.com)

##### **UNCL**

Face au 36 quai Alphonse Le Gallo  
92100 Boulogne sur seine  
Tel : 01 46 04 17 73  
Email : [uncl@uncl.com](mailto:uncl@uncl.com)  
Site : [www.uncl.com](http://www.uncl.com)

##### **Centre Nautique de St Cast**

Port d'Armor 22380 St Cast le Guildo  
Tel: 02 96 41 86 42  
Email : [contact@centre-nautique-saint-cast.fr](mailto:contact@centre-nautique-saint-cast.fr)  
Site : <http://www.centre-nautique-saint-cast.fr/>

#### 1.2. COMITE DE COURSE :

Président : Jean Journé

#### 1.3. JURY :

Président : Hervé Desprès

#### 1.4. COMITE TECHNIQUE

Président : Marc Noël

#### 2. RÈGLES DE COURSE :

2.1. Épreuve régie par les textes en vigueur ci-dessous, chaque texte prévalant sur le précédent :

- R.C.V. sauf les règles modifiées en 2.2.
- Prescriptions de la F.F.V.
- La jauge IRC 2018.
- Les règles de la jauge OSIRIS FFV 2018  
La catégorie 3 de la réglementation spéciale régissant les normes minimales d'armement et d'emménagement de la WSA. (OSR) édition 2018, avec les additifs du § 3 ci-dessous.
- L'avis de course
- Les Instructions de Courses disponibles le 15 mars et leurs avenants

2.2. Les règles suivantes des R.C.V. sont modifiées :

- Règle 35 : Temps limite
- Règle 44 : Pénalités

# COUPE EMILY MOULTON 2018

## IRC et OSIRIS

### 3. VOILIERS ET EQUIPAGES :

Cette épreuve est ouverte à tous voiliers monocoques munis de filières conformes OSR et répondant aux éléments ci-dessous :

#### 3.1. Voiliers

Tous les monocoques doivent avoir un certificat IRC 2018 et ou OSIRIS

Les bateaux devront avoir : SSSN minimum : 20 ou RORC STIX ou STIX minimum : 23 ou AVS minimum : 130 – 0.005 x m ou ISO Certification Cat. B

Moteur de propulsion obligatoire selon OSR cat. 3, § 3.28

Le radeau de survie est obligatoire et devra avoir été révisé pour la saison 2018 et le carnet de visite régulièrement visé.

Radiocommunications :

La V.H.F. fixe (25W) est obligatoire, soit avec haut-parleur de rappel dans le cockpit, soit doublée d'une V.H.F. portable dans le cockpit.

Le canal de course est le **canal 77**.

La veille V.H.F. est obligatoire sur ce canal. Double veille conseillée.

Chaque voilier français portant de la publicité doit avoir une carte de publicité délivrée par la FFV

#### 3.2. Equipage

Les équipiers résidant en France doivent avoir une licence FFV compétition signée par un médecin.

### 4. INSCRIPTION:

Les droits d'inscription s'élèvent à :

Les droits d'inscription s'élèvent à :	Membres d'un des clubs organisateurs	Non membres
Droits d'inscription	90 €	120 €

Les droits couvrent :

- L'organisation de la course
- La remise des prix

### 5. PROGRAMME : (UT+2)

Samedi 31 Mars	11h00	Signal d'avertissement près de la pointe du Grouin : <a href="#">1ere manche : Pointe du Grouin- St Hélier</a>
Dimanche 1 <sup>er</sup> Avril	09h00	Signal d'avertissement en baie de St Hélier <a href="#">2eme manche St Hélier-St Cast</a>
	A suivre	Signal d'avertissement à St Cast <a href="#">3° manche : St Cast- St Malo</a>
	20h00	Remise des prix à St Malo

### 6. CLASSEMENT :

Il sera effectué un classement général IRC et un classement général OSIRIS

Il y aura un classement par classes suivant les classes du trophée Manche UNCL :

IRC 1 : TCC >ou= 1,004

IRC 2 : TCC < 1,004

Les bateaux possédant un certificat IRC et un certificat Osiris pourront être classés dans les deux catégories.

# COUPE EMILY MOULTON 2018

## *IRC et OSIRIS*

Le classement de chaque manche se fait en temps corrigé obtenu en multipliant le temps réel par le coefficient TCF et après application des pénalités éventuelles.

Le classement général se fait par addition des points obtenus à chaque manche selon le système de points a minima (annexe A A4 des RCV).

7. ASSURANCE :

Les participants doivent avoir une assurance RC couvrant les dommages aux tiers et au moins égale aux montants légaux internationaux en vigueur.

8. PRIX :

Les prix seront détaillés dans les Instructions de Course.

9. ZONE DE COURSE :

C'est la zone Grouin – Granville – Jersey – St Cast – St Malo.

10. PÉNALITÉS : (modifie RCV 44)

RCV 44.1 Pénalités pour infraction aux règles du Chapitre 2 : remplacer « deux tours » par « un tour » et dans RCV 44.2. remplacer « deux » par « un ».

RCV 44.3 ne s'applique pas. La mauvaise ou non-application de RCV 44.1 peut entraîner l'application des règles suivantes :

Une reconnaissance tardive d'infraction à une règle du chapitre 2, mais faite avant l'instruction de la réclamation, entraîne une pénalité en place par application de RCV 44.3 c en substituant 30% à 20%.

Lorsqu'un voilier est condamné à la suite d'une instruction pour infraction à une règle du chapitre 2, la pénalité est de 50% au lieu de 30% ci-dessus.

Le comité de réclamation peut toutefois dans tous les cas disqualifier un voilier, ce qui le supprime du classement provisoire avant pénalités.

Tout bateau qui abandonne est tenu de tout mettre en œuvre pour avertir immédiatement le Comité de Course.

Tout manquement à cette règle peut entraîner l'application de la règle R.C.V. 69.

11. MAREES (UT + 2) – Saint Malo

Date	Coef	P.M. Heure	P.M. Hauteur	B.M. Heure	B.M. Hauteur
Samedi 31 Mars	102	8h03	12m45	15h10	1m
Dimanche 1 <sup>er</sup> Avril	105	8h44	12m70	15h51	0m90